

CHARTRE DU RÉSEAU PÉRINATAL DU VAL D'OISE

(DOCUMENT D'ADHÉSION DES PROFESSIONNEL.LE.S AU RPVO)

 format PDF remplissable

ARTICLE I : ENGAGEMENT

Les personnes physiques ou morales intervenant à titre professionnel ou bénévole dans le Réseau s'engagent à :

- Respecter les dispositions contenues dans les Statuts de l'association gérant le Réseau (disponibles sur demande), la présente Charte du Réseau ainsi que les décisions prises par les instances dirigeantes de l'association gérant le Réseau,
- Participer aux actions de prévention, d'éducation, de soins, de suivi sanitaire et social et de démarches d'évaluation mises en œuvre dans le cadre du Réseau,
- Ne pas utiliser leur participation directe ou indirecte à l'activité du Réseau à des fins de promotion et de publicité,
- Porter la connaissance de l'adhésion au RPVO aux patient.e.s / parents.

ARTICLE II : MODALITÉS D'ACCÈS ET DE SORTIE

Tout.e.s professionnel.le.s de la périnatalité peut faire partie du Réseau, après signature de cette Charte, faisant office de demande d'adhésion à l'association gérant le Réseau.

L'exclusion d'un.e professionnel.le de la périnatalité est définie dans les Statuts de l'association gérant le Réseau.

ARTICLE III : PILOTAGE DU RÉSEAU

Les décisions, arbitrages et adaptations des actions du Réseau sont effectuées par les diverses instances du Réseau qui rendent compte de leurs actions à l'Assemblée Générale des membres et y proposent de nouvelles actions.

L'ensemble des coordinateurs du Réseau suivent les actions décidées, organisent le fonctionnement du Réseau et animent les membres du Réseau.

Tout membre du Réseau peut-être coopté par une Commission ou un Groupe de travail pour y participer. Le Conseil d'administration valide la composition de ces structures de travail.

ARTICLE IV : QUALITÉ DE LA PRISE EN CHARGE

La qualité de la prise en charge repose sur :

- La formalisation d'un référentiel de fonctionnement propre au Réseau, c'est-à-dire la formalisation de protocoles et de tout document permettant de fixer les modalités de prise en charge dans le Réseau.
- Le partage de ce référentiel par les membres du Réseau, c'est-à-dire le suivi de formations organisées par le Réseau, le respect du référentiel propre du Réseau et la remontée des auto-évaluations et des fiches de dysfonctionnement aux coordinateurs.

ARTICLE V : MODALITÉS DE PARTAGE DE L'INFORMATION

Les professionnel.le.s du Réseau sont soumis au secret professionnel pour toutes les communications concernant les patient.e.s et/ou les professionnel.le.s de la périnatalité.

Dans le cas du dossier médical informatique, le Réseau définit avec son prestataire informatique les modalités de partage de l'information. Cela repose pour les professionnel.le.s de santé sur :

- L'accès aux données patientes par les seuls professionnel.le.s de santé responsables de leur prise en charge,
- La confidentialité des données.

ARTICLE VI : ÉTHIQUE

Les principes éthiques du Réseau sont les suivants :

- Libre-choix et engagement des professionnel.le.s de santé à adhérer ou non au Réseau,
- Libre-choix et consentement des patient.e.s à adhérer ou non au Réseau,
- Offre de soins de même égalité d'accès et de qualité à toutes les femmes et leurs nouveau-nés,
- Respect des exigences de qualité et de sécurité de la naissance.

Pour l'association gérant
le Réseau Périnatal du Val d'Oise

La Présidente du RPVO
Docteur Catherine NOËL

RGPD

Conformément aux obligations du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD), les données à caractère personnel collectées dans cette charte d'adhésion font l'objet d'un traitement pour la gestion des adhérents dont le responsable est Thomas FÉVRIER.

Elles sont strictement destinées au RPVO.

Elles permettront l'envoi de la convocation aux Assemblées Générales, l'élaboration d'émergences utilisés lors d'événements et manifestations organisées par le RPVO, le traitement nécessaire à la gestion des adhérents, la communication sur la vie de l'association par le biais de l'envoi de mails ou newsletters ou encore l'envoi des sorties organisées pour les adhérents.

Votre demande d'adhésion est un consentement pour toutes les finalités préalablement détaillées.

Ces données seront conservées pendant la durée de la validité de l'adhésion, et une année au-delà sans utilisation et dans l'attente du renouvellement de l'adhésion, le cas échéant ou 10 ans à compter de la fin de l'adhésion.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement et de retrait du consentement de vos données que vous pouvez exercer en contactant :

- Le responsable de traitement de l'association : Adresse postale de l'établissement en signature ou contact@rpvo.org
- Le délégué à la protection des données désignée par l'association avec le courriel suivant : dpo@accens.net

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Demande d'adhésion à l'association gérant le Réseau

Par (Nom Prénom) :

.....

Fonction :

Tél :

Lieu d'exercice
pro. :

Type d'exercice professionnel :

- Hospitalier
- Libéral
- PMI
- Autre Préciser :

Adresse mail :

.....

Je souhaite recevoir par mail toutes les informations relatives à la périnatalité diffusées par le RPVO.

Je prends également note que mon adhésion me **permettra d'avoir accès gratuitement** à l'ensemble des formations ou des groupes de travail liés à la périnatalité organisés par le RPVO.

Fait à.....

Le.....

Signature

Réseau Périnatal du Val d'Oise (R.P.V.O.) – Association loi 1901, reconnue d'intérêt général.

Siège social : Centre Pluridisciplinaire Danton, 2 bis rue Danton 95240 Cormeilles-en-Parisis

Présidente : Dr Catherine Noël

Assistante de coordination : Audrey Diarra – Tél : 09 83 95 00 12 / 06 44 74 62 51 – Mail : audreydiarra@rpvo.org

Sages-femmes coordinatrices : Maryse Godreau – Tél : 07 55 60 52 31 – Mail : marysegodreau@rpvo.org

Hélène Payen de la Garanderie – Tél : 06 50 34 27 08 – Mail : helenePAYENDELAGARDERIE@rpvo.org

Coordinatrice pédiatrique : Laureline Mathieu – Tél : 07 55 62 09 62 – Mail : laurelinemathieu@rpvo.org

Coordinateur administratif : Thomas Février – Tél : 09 83 80 80 12 – Fax : 09 86 87 15 89 – Mail : thomasfevrier@rpvo.org

N° SIRET : 509 144 192 00028

www.rpvo.org